

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****Jeudi 12 décembre 2013**

En la Salle polyvalente de Prazqueron, à Romanel-sur-Lausanne

17e séance

de la législature

2011 - 2016

Présidence	:	M. Pierre-Alain MEYSTRE , Président
Sont présents	:	45 Conseillères et Conseillers sur 60
Excusé(e)s	:	Mmes DONNET Laurence GAILLE Alexandra RUEDI-BOVEY Marlyse MM. DUBACH Marc FAYET Jean-Jacques FERAZZA Pier-Antonio GUENAT Christophe NICOD Gabriel PACHE Pierre PROGIN Jean-Claude QUIBLIER Frédéric RACCIATTI Gabriel VILLARD Pierre
Absents non excusé(e)s :	Mme	HAZBOUN Eileen
	M.	CAVARRETTA Salvatore
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

Par courrier du 27 novembre 2013, les membres du Conseil sont convoqués à 19.00 h. afin de suivre, en avant-séance, une présentation du projet du PPA « Le Village ».

M. Président Pierre-Alain MEYSTRE accueille l'assemblée. Il salue **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **Mme** et **MM. les Municipaux Christine CANU, Denis FAVRE, Daniel CROT. M. le Municipal Luigi MANCINI**, retenu, nous rejoindra plus tard. Le fidèle public, clairsemé ce soir, et la presse sont également salués.

« Dernière séance de l'année, juste avant les Fêtes, période très chargée pour tous, merci de consacrer du temps à notre Commune.

Le projet PPA « Le Village », tant de fois renvoyé que nous n'y croyions presque plus, est enfin arrivé et je laisserai notre Syndic vous le faire découvrir. Cependant, en préambule, un petit rappel de la procédure. Cette présentation est destinée au Conseil communal. Le public peut bien entendu en profiter. A l'issue de l'exposé, une courte période sera dédiée aux questions des Conseillers communaux. Seules les demandes concernant la compréhension seront acceptées. Vous comprendrez bien que nous n'allons pas faire le débat ce soir. Il ne sera pas tenu de procès-verbal sur cette partie de séance. »

M. le Syndic Edgar SCHIESSER prend alors la parole pour une présentation détaillée du projet agrémentée de nombreuses projections sur grand écran. Un tiré-à-part de celle-ci est annexé au présent procès-verbal.

Au terme de l'exposé, il est répondu à quelques questions.

A 20.00 h., **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE**, après avoir remercié M. le Syndic, annonce le début de la séance proprement dite.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal No 34 / 2013 « Budget 2014 »
6. Préavis municipal No 35 / 2013 « Crédit général d'études pour les objets relevant de l'urbanisme »
7. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Pierre Pache et consorts
8. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
9. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 45 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut délibérer valablement.

2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Il n'y a pas de modification. **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** passe au vote.

VOTE : le procès-verbal est adopté à la majorité moins 1 abstention, avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE en donne lecture.

4. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

5. Préavis municipal No 34 / 2013 Budget 2014

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE explique comment il entend procéder pour ce préavis. Nous passerons en revue d'abord les pages jaunes, puis les pages blanches dicastère après dicastère. Le

rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur suivi d'une discussion dans l'assemblée.

Il invite **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**, président-rapporteur de la Commission des finances, à prendre place au pupitre pour la lecture de son rapport.

PAGES JAUNES 1 à 14

La Commission des finances conclut ses remarques sur ce chapitre de la manière suivante : « *Le budget 2014 a été établi avec l'objectif de présenter une marge brute d'autofinancement positive.*

Nous relevons que la hausse des impôts (+ 7 points pour la seule année 2012), le relèvement des taxes les années précédente, ainsi que le nouveau système de péréquation nettement plus favorable, n'ont pas permis de combler, même temporairement, les déficits de notre Commune qui s'inscrit au budget 2014 à CHF 815'900.

La situation demeure préoccupante et nous engageons notre Municipalité à prendre les décisions qui s'imposent en vue de combler les déficits structurels et permanents de notre Commune. Le premier objectif étant bien entendu d'éviter l'agrandissement du déficit ».

DISCUSSION

M. le Conseiller Bernard MOTTET relève qu'en page 2, il est question de charges « épurées ». Que signifie ce qualificatif ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que, dans le budget, sont prévus notamment les amortissements, les imputations internes et, lorsque nous voulons vraiment faire la différence entre les revenus et les recettes par rapport au fonctionnement, ces montants sont mis de côté afin d'obtenir des recettes et des charges épurées, c'est-à-dire nettes. On les reprend ensuite avec la marge d'autofinancement qui devrait normalement couvrir ces investissements.

PAGES BLANCHES 15 à 80

En préambule, la Commission des finances rappelle, dans son rapport, les objectifs appliqués par notre Municipalité dans l'élaboration de son budget :

- *Compression maximale des charges et estimation objective des revenus ;*
- *Distinguer les dépenses considérées comme indispensables ou essentielles pour atteindre les objectifs des dépenses souhaitables pour améliorer les prestations et le service public ou le rendement du personnel.*

M. le rapporteur poursuit la lecture de son rapport dicastère par dicastère. La discussion est ouverte après chacun d'entre eux.

➤ **Administration générale (pages 16 à 25)**

➤ **Finances (pages 26 à 29)**

➤ **Domaines et bâtiments (pages 30 à 37)**

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée pour ces 3 dicastères

➤ **Travaux (pages 38 à 47)**

Compte 430.3011 Traitements du personnel Voirie

La Commission des finances : « La variation de ce poste est due principalement à l'augmentation prévue du poste actuel à temps partiel de la déchetterie de 30% à 100%. La Municipalité justifie l'augmentation de ce poste par les arguments suivants :

- *Augmentation du travail due au traitement des sacs non conformes ;*
- *Au tri et au nettoyage des éco-points ;*
- *A la légère augmentation des heures d'ouverture ;*
- *Des surfaces à entretenir en constante augmentation (bassin de rétention, EMS, etc.).*

Position de la Commission : il y a lieu d'être très vigilant avant d'accepter de nouvelles dépenses à la charge de notre Commune. A-t-on exploré toutes les possibilités d'organisation à l'interne ?

Nous relevons d'autre part que ce poste concerne pour l'essentiel le traitement des déchets et ne devrait pas, selon notre opinion, figurer dans la rubrique 430.3011 « Traitements du personnel Voirie » mais dans celui du 450ss « Ordures ménagères et déchets ».

Nous avons par ailleurs été informés que la Commission de gestion allait analyser les services de la voirie. Nous aurons ainsi un avis éclairé sur la nécessité ou non d'augmenter ce poste. »

La Commission des finances refuse cette charge supplémentaire et propose **l'amendement suivant** :

Réduction des charges du poste personnel de la voirie de CHF 50'700. L'excédent des charges de la commune est ainsi réduit à CHF 765'200.

DISCUSSION

M. le Municipal Denis FAVRE annonce que la Municipalité n'est pas d'accord avec cet amendement. Depuis quelques années déjà, lors de chaque établissement du budget, l'idée d'augmenter le personnel à la Voirie a été chaque fois repoussée en raison des difficultés financières de la Commune. Cependant, nous arrivons maintenant à une situation difficile et, après consultation avec le chef et les collaborateurs de la Voirie et ceux de Parcs et Promenades, il a été établi une liste détaillée de toutes les tâches qui doivent être effectuées.

S'il est, pour certaines, plus facile de cerner les heures nécessaires à accomplir, il est plus compliqué pour d'autres tels que les travaux hivernaux qui dépendent beaucoup de la nature. Toutefois, expériences faites, la liste a pu être dressée et il apparaît un nombre d'heures de 13'128, chiffre qui peut légèrement fluctuer selon les saisons et les travaux. Nous disposons de 5 personnes à plein temps, 1 personne qui est partiellement aux Services Industriels et à la Voirie, Parcs et Promenades et l'apprentie.

Si on prend en compte 6 personnes, que l'on tient compte de 6 % d'absentéisme (moyenne des 3 dernières années selon le benchmarking) et des vacances, on arrive à un manco de 1'700 heures. Pour vraiment faire toutes les tâches d'une manière correcte, il manquera 1'200 heures. Comment les trouver ? Ou nous découvrons des solutions pour diminuer les tâches et réduire un peu le confort pour nos citoyens ou alors, selon l'idée de la Municipalité, nous complétons ce poste en le faisant passer de 30 à 100 %. Bien entendu, cette augmentation de 70 % n'est pas entièrement dédiée à la déchetterie mais sera répartie entre cette dernière, la voirie et parcs et promenades puisque c'est le même service à l'interne.

Il est vrai qu'au niveau des comptes, nous allons devoir, suite à l'introduction de la taxe au sac, modifier légèrement la ventilation des heures en prenant en considération les heures dévolues aux déchets et conformément et en respect de la loi,

Il est clair que nous avons toujours un déficit et des comptes difficiles. Cependant, si nous voulons conserver des espaces verts et fleuris tels qu'ils sont traités aujourd'hui, des bons services pour les déchets, les routes et autres, il faut aussi savoir donner, même en période difficile. Ce poste est parfaitement justifié. Si cet amendement devait être accepté, la Municipalité devrait malheureusement revoir le standard des prestations de la Voirie et Parcs et Promenades.

Concernant le Benchmarking, M. le Municipal explique encore qu'il y a 9 communes qui sont prises dans cet indicateur. Si nous regardons l'ensemble de l'administration de notre Commune, il y avait 1 employé pour 180 habitants en 2012. La moyenne de ces 9 communes est à 112.

Romanel n'est pas surdoté en personnel, au contraire. Jusqu'à peu nous avons pu faire face, même avec le déneigement en hiver nos employés arrivaient à reprendre leurs heures supplémentaires à la belle saison. Mais aujourd'hui, nous recommençons la saison d'hiver et ils ont encore une cinquantaine d'heures supplémentaires. Ils les font volontiers, mais lorsqu'il s'agirait de les reprendre en été, il y a d'autres tâches et ce n'est pas possible.

La Municipalité demande au Conseil de refuser cet amendement de la Commission des finances.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS aimerait savoir si la suppression de ce poste provoquerait un licenciement ou si cela pourrait se faire en douceur ?

M. le Municipal Denis FAVRE explique qu'il ne s'agit pas de supprimer un poste mais de rajouter un 70%, soit en engageant une nouvelle personne, soit en complétant l'emploi à 30% jusqu'à 70% afin d'effectuer les travaux de la Voirie, de la déchetterie et Parcs et Promenade.

Concernant le compte 450.4342 « Taxes déchets », page 45, d'un montant de CHF 381'400.-, **M. le Conseiller Lothar HELM** pense avoir compris que cela englobe la taxe au sac + le forfait par habitant. Il aimerait avoir le détail des chiffres : combien représente le forfait par habitant et combien environ la taxe au sac ?

La taxe a été fixée à CHF 85.- par tête pour commencer, comment cela va-t-il évoluer ? Etant donné que le nombre de sacs vendus était nettement inférieur à ce qui a été prévu, cela amène-t-il à une augmentation du forfait à long terme ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'il a toujours dit qu'il faudrait au moins boucler deux exercices comptables, avec les statistiques, pour pouvoir vraiment définir ce qui va se passer par la suite. Dans un premier temps, il faut relever que nous avons remarqué une nette baisse des ordures ménagères. Tant mieux puisque c'était le but recherché. Mais cela veut aussi dire que le retour sur la taxe au sac est moins important. Le transport est légèrement supérieur. Cela s'explique par le fait que, bien qu'ayant moins d'ordures ménagères, il y a par contre davantage d'autres déchets, tels que déchets organiques, papiers, cartons, etc.

Nous aurions tendance à vouloir trop vite changer les choses. Il faut leur laisser le temps de se faire, de poser des statistiques fiables afin de pouvoir définir une politique sur la base de chiffres réels et non pas supposés. Ayons un peu de patience.

Détails des chiffres demandés : la taxe au sac se monte à CHF 125'000.-, la taxe forfaitaire à CHF 211'400.- et la taxe forfaitaire entreprises à CHF 5'000.-.

« Relativement au Benchmarking, vous nous avez donné le ratio complet pour l'administration, avez-vous le ratio pour la voirie par rapport aux 9 autres communes ? » demande **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI**.

M. le Municipal Denis FAVRE répond par la négative.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER, en sa qualité de membre de la Commission des finances, s'étonne que les chiffres donnés ce soir n'aient pas été fournis en séance de commission. Il aimerait aussi savoir, lorsque M. le Municipal parle du standard pour la voirie, à quoi cela correspond ?

M. le Municipal Denis FAVRE annonce : « Lors d'une séance commune avec la Commission des finances et la Commission de gestion, il a été question du Benchmarking, on a parlé de tout ça. Le Benchmarking dall a été distribué et vous l'avez à votre analyse.

Qu'est-ce que c'est le standard : nous devons continuer à trier les sacs noirs, à nettoyer les routes, à

déneiger, mais, par contre, est-ce que nous allons continuer à ramasser le PET ? C'est une piste imaginable puisque de nombreuses communes ne le collectent pas et demandent à leurs citoyens de le ramener dans les commerces. Cela représente quand même à peu près 800 heures. C'est là-dedans que nous pourrions éventuellement trouver des pistes d'économies d'heures afin que nos collaborateurs puissent faire ce qui est à faire alors que ce qui est un peu plus confortable pour nos habitants pourra être remis en question, ce qui n'est pas la volonté de la Municipalité ».

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER ne parlait pas des chiffres relatifs au Benchmarking mais de ceux de la statistique concernant les employés de la Voirie.

M. le Municipal Denis FAVRE réplique que ces chiffres-là pourraient éventuellement intéresser la gestion et rappelle que la Municipalité a quand même la prérogative pour gérer son personnel.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER relève que Cheseaux occupe une personne pour sa déchetterie alors que Romanel en a 0.30. Il pense qu'il faut réfléchir à la baisse du standard. Il y a toutes les semaines des remarques des concitoyens concernant les heures d'ouverture de la déchetterie. Si l'amendement est accepté, il faudra bien dire que les heures d'ouverture ne seront pas augmentées.

➤ **Instruction publique et cultes (pages 48 à 59)**

➤ **Police (pages 60 à 65)**

➤ **Sécurité sociale (pages 66 et 67)**

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée pour ces 3 dicastères

➤ **Services Industriels (pages 69 à 73)**

DISCUSSION

Concernant le service électrique, **M. le Conseiller Lothar HELM** observe que le Conseil a voté en automne 2011 une taxe sur l'éclairage public de 0.4 ct/kWh. Il aimerait savoir sous quel poste figurent ces recettes et combien sont prévues pour 2014 ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annoncent qu'elles se trouvent dans le compte 435.4342 « Taxes communales », page 43, pour un montant de CHF 64'800.-, dans le dicastère des Travaux, selon un plan comptable dicté par le Canton, en révision depuis longtemps !

PAGES BLEUES 82 à 89 – TABLEAU DES INVESTISSEMENTS 2014

Pour rappel, ces pages ne donnent pas lieu à un vote mais sont là à titre d'information. Tous les investissements se verront acceptés ou refusés par voie de préavis.

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée

DISCUSSION GENERALE

Relativement à l'amendement de la Commission des finances, **M. le Conseiller Michel JUNOD** tient à rappeler que la Commission de gestion a décidé d'étudier la Voirie dans le courant 2014. Il trouve personnellement dommage d'augmenter le poste concerné tant que la Commission n'a pas présenté son rapport. C'est la raison pour laquelle il encourage le Conseil à soutenir l'amendement.

M. le Municipal Denis FAVRE rétorque que bien que la Municipalité se réjouisse de rencontrer la Commission et de tout lui expliquer, le travail est quand même toujours là et doit être effectué avant l'établissement du rapport.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI remercie la Municipalité de son budget qui, personnellement, ne lui fait pas très peur au niveau de l'excédent de charges et de la marge d'autofinancement. Par contre, ce sont les pages bleues du tableau des investissements et rose des emprunts qui lui inspirent une remarque.

Il lui semble que c'est la première fois qu'on arrive avec des dépenses engagées de 10 millions. On amortit environ 1 million comptablement par année, ce qui signifie que si l'on ne faisait plus rien, on serait à 1 franc dans 10 ans. Or, on voit que l'on a, dans la page rose, 18 millions de dettes. Nous avons donc plus de dettes que de crédits votés.

L'intervenant demande à la Municipalité de consacrer une heure avant une séance du Conseil, l'année prochaine, afin qu'elle présente à toute l'assemblée les 3 variantes des résultats de ses travaux sur la planification financière dont il est question dans le rapport de la Commission des finances. Il est inquiet face à ces 18 millions, sans compter l'évocation des 160 millions sur 30 ans.

M. le Municipal Denis FAVRE indique que l'outil qui permet la planification financière a été terminé cet été. La Municipalité y a mis tout ce qu'il fallait pour commencer à faire quelques analyses. Pour orienter ces dernières, elle a pris les 3 variantes invoquées afin d'avoir une base pour pouvoir analyser. Il est évident que si la situation de notre Commune ne s'améliore pas, il faudra faire des choix et que, vis-à-vis des investissements prévus, il y aura des priorités à donner.

Le Président de la Commission des finances, **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER** explique que les commissaires sont partis dans la conviction qu'il était nécessaire d'adapter les charges aux revenus qui sont stables. Pour ce qui est de la rubrique « Autorités et personnel », nous constatons qu'il y a une augmentation de 4.4%, ce qui est important alors qu'il n'y a pas d'inflation. La Commission n'a pas du tout la prétention de savoir ce qui se passe au niveau de la Voirie. Par contre, au niveau des finances, nous savons que nous devons être vigilants, surtout pour les nouvelles charges. Il faut absolument être sûr et certain qu'elle est nécessaire avant d'effectuer toute dépense supplémentaire. Par un concours de circonstances, la Commission de gestion va traiter du fonctionnement de la Voirie et pourra se déterminer sur la nécessité ou non de cette augmentation de poste. Nous pouvons donc bien vivre une année dans la situation actuelle en attendant ce rapport. L'année prochaine, si c'est vraiment justifié, nous pourrions alors augmenter ce poste.

M. le Municipal Denis FAVRE concède qu'il est bien sûr possible de vivre ainsi une année. Mais, il répète que la Municipalité désire augmenter ce poste depuis plusieurs années déjà parce qu'il y a beaucoup de travail.

M. le Conseiller Thierry HENRY revient sur un point qui a déjà été évoqué il y a quelques mois et qui le fâche un peu, c'est la déchetterie ! Il a déjà parlé de celle de Cheseaux qui est magnifique, moderne et bien organisée. Lorsqu'il entend M. le Municipal Favre déclarer qu'il faudra peut-être réduire les prestations à nos contribuables, il renvoie à sa question : n'est-il pas possible d'établir une convention avec Cheseaux ? Les utilisateurs ne vont pas à la déchetterie à pied, mais en voiture. Aller depuis le bas ou le plus loin du village jusqu'à la déchetterie actuelle ou aller jusqu'à Cheseaux, cela prend 5 minutes. Il est possible que la Municipalité ait déjà approché Cheseaux et que celle-ci ait refusé d'entrer en matière, alors dites-le nous !

Il ne comprend pas pourquoi nous n'essayons pas d'avoir une discussion avec eux pour savoir s'ils seraient d'accord, contre une compensation financière, de louer leur déchetterie pour avoir quelque chose de moderne et fonctionnel sans avoir besoin d'investir dans le futur dans une nouvelle déchetterie, seuls

ou avec Lausanne ou d'autres. Il y a de très nombreuses communes où les citoyens doivent faire beaucoup plus que 10 minutes pour aller déposer leurs déchets.

M. le Municipal Denis FAVRE déclare que la Municipalité a approché Jouxkens qui a refusé tout net et Cheseaux qui ne s'est pas montrée très chaude. Quant à Lausanne, sachant qu'elle va construire pas mal de bâtiments sur son territoire entre Romanel et Cheseaux, elle s'est montrée intéressée. Un emplacement près du stand de Vernand pourrait être parfait à partager avec Lausanne. Il ne faut pas juste voir demain mais plus loin dans le temps et une déchetterie dans cet endroit semble nécessaire dans le futur. L'option Cheseaux ne paraît donc pas être la bonne.

M. le Municipal Daniel CROT tient à appuyer son collègue Denis Favre pour l'augmentation du poste de la Voirie, notamment aussi parce qu'il a été responsable à l'époque de ce dicastère. Il garantit que cette augmentation n'est pas surévaluée. Les employés concernés effectuent un travail considérable et il ne faut pas oublier que le personnel de Voirie est aussi partagé avec Parcs et Promenades. Tout le monde est certainement d'accord qu'à ce niveau, un travail remarquable est fait pour les plantations, la tenue des arbustes, etc. Il faut voir tout ça dans un ensemble. Sans vouloir minimiser le travail que la Commission de Gestion va fournir dans son rapport 2013, il n'est tout de même pas convaincu que l'étude qu'elle fera, sous quelque forme que ce soit, puisse tirer des conclusions vraiment valables de savoir si oui ou non le personnel est suffisant.

Il confirme que ce poste est justifié et conclut : « Je vous fais juste un petit ratio qui vaut ce qu'il vaut ! Par rapport au montant total du budget, CHF 50'000 correspondent à 0.3 % ».

Plus personne ne désirant s'exprimer **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** rappelle le contenu de l'amendement et avertit que le vote sur ce dernier laisse entière la liberté de voter sur le fond :

Réduction des charges du poste personnel de la voirie de CHF 50'700. L'excédent des charges de la commune est ainsi réduit à CHF 765'200.

VOTE SUR L'AMENDEMENT : 21 NON, 21 OUI, 1 abstention

Face à l'égalité de suffrages, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** déclare qu'il refuse l'amendement.

Suite à un brouhaha dans la salle et une demande diffuse de contre-épreuve, **M. le Président MEYSTRE** décide d'appliquer l'article 74 du Règlement du Conseil : « La contre-épreuve peut être demandée ou opérée spontanément par le bureau en cas de doute sur la majorité ».

Il réunit les membres du bureau qui décide d'une contre-épreuve.

NOUVEAU VOTE SUR L'AMENDEMENT : il est refusé par 22 NON, 21 OUI, 1 abstention

M. le Président passe au vote sur le budget 2014 après lecture des conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal **No 34 / 2013 « Budget pour l'année 2014 »** adopté en séance de Municipalité du 28 octobre 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'approuver le budget ordinaire de la Commune pour 2014 présentant un excédent de charges de **CHF 815'900.-**.

VOTE FINAL SUR LE BUDGET 2014 : il est accepté à une large majorité moins 2 non et 1 abstention

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'assemblée de la confiance accordée à la Municipalité. L'amendement a été âprement discuté. C'est pour l'ensemble de la population que le personnel de la voirie travaille. Il va être fait en sorte que les heures d'ouverture de la déchetterie soient un peu adaptées.

Il tient surtout à remercier de ce vote pour les employés de la Voirie et Parcs et Promenades. Deux mains supplémentaires ne seront pas de trop pour parfaire la qualité de leur travail.

6. Préavis Municipal No 35 / 2013 Crédit général d'études pour les objets relevant de l'urbanisme

M. le Conseiller Philippe MUGGLI lit son rapport au nom de la Commission des finances qui a voté deux amendements.

DISCUSSION

M. le Municipal Denis FAVRE remercie la Commission de ses rapports toujours très critiques. A la lecture de celui qui nous intéresse, la Municipalité a décidé d'accepter les deux amendements présentés.

Personne d'autre ne désirant prendre la parole, **M. le Président MEYSTRE** passe au vote.

VOTE SUR L'AMENDEMENT 1 : « Le crédit d'étude accordé à la Municipalité est réduit à CHF 200'000 en lieu et place de CHF 300'000 ».

Il est accepté à la majorité moins 1 abstention

VOTE SUR L'AMENDEMENT 2 : « L'amortissement de cette dépense est réduit à 5 ans au maximum »

Il est accepté à la majorité moins 1 avis contraire

Le Président donne lecture des conclusions amendées du préavis :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal No 35 / 2013 « Crédit général d'études pour les objets relevant de l'urbanisme » adopté en séance de Municipalité du 4 novembre 2013 ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
décide
- d'accorder un crédit général d'études pour les objets relevant de l'urbanisme de **CHF 200'000.-**, pour des mandats confiés à l'extérieur ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximum de 5 ans.

VOTE : les conclusions amendées du préavis sont acceptées à l'unanimité.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remercie le Conseil de ce vote et la Commission des finances pour ses bonnes propositions qui allaient tout à fait dans le sens de ce que pensait la Municipalité.

7. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Pierre PACHE et consorts

La réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation (page 248 du PV du 14 novembre 2013) est à la disposition de l'assemblée à l'entrée de la salle.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER demande immédiatement la parole. Constatant que M. l'interpellateur est absent ce soir, il semblerait judicieux que la discussion ait lieu lors de la prochaine séance. Toutefois, la réponse écrite de la Municipalité peut être distribuée par M. Cornu, huissier, aux membres du Conseil immédiatement, ainsi chacun pourra en prendre connaissance. Il y a lieu de relever que la Municipalité se rallie beaucoup aux propositions de M. Pache et consorts.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE souligne que, selon le Règlement, la réponse doit être donnée au plus tard lors de la séance suivante. Nous pouvons considérer que c'est le cas, raison pour laquelle nous allons adhérer à la proposition de M. le Syndic.

Pour le principe, il invite l'assemblée à donner son approbation par un vote.

M. le Conseiller Henri PISANI est d'accord, sur la forme, de suivre la proposition. Cependant, il aimerait, en tout cas à titre personnel, connaître la réponse municipale d'abord et se décider ensuite s'il entre en matière de renvoi ou pas.

Après distribution des documents, **M. le Syndic** en donne lecture :

La Municipalité souhaite tout d'abord faire les remarques suivantes :

- *A chaque fois que cela est nécessaire, la Municipalité donne l'état d'avancement des dossiers en cours et plus particulièrement ceux qui sont en relation avec le développement de la Commune dans le cadre de ses communications au Conseil. Ces communications sont reprises dans le procès-verbal de la séance. Les Conseillers communaux ont la faculté de poser toute question à ce sujet dans le cadre des « divers et propositions individuelles », comme le Président prend soin à chaque fois de le rappeler.*
- *Elle souligne que, s'agissant d'une séance d'information à l'intention des propriétaires concernés par un nouveau Plan Partiel d'Affectation ou Plan de Quartier, il n'est pas souhaitable de convier à cette réunion les Conseillers communaux, hormis bien évidemment ceux qui sont propriétaires dans le périmètre concerné.*

Tenant compte du souhait exprimé, la Municipalité a estimé utile de présenter ce soir déjà en préséance, le PPA « Le Village », tout en rappelant qu'une séance d'information publique à l'intention de la population est d'ores et déjà prévue le mercredi 15 janvier 2014 à la Salle polyvalente de Prazqueron.

- *La Commission d'urbanisme, de par sa fonction complémentaire de Commission consultative prévue à l'Art. 39bis du règlement du Conseil communal, est régulièrement nantie de l'avancement des dossiers qui vont impacter l'avenir de notre Commune.*
- *Enfin, la Municipalité rappelle que s'est tenue le 6 septembre 2012 une séance extraordinaire du Conseil communal, dont l'unique objet était l'impact du SDNL et du PALM sur le développement de notre Commune.*

Cela étant précisé, la Municipalité rejoint dans les grandes lignes les remarques et suggestions formulées par l'interpellant. Elle se propose donc d'améliorer la communication entre l'Exécutif et le Corps délibérant en :

- ✓ organisant une ou deux fois par année, en préséance du Conseil communal comme ce jour, une présentation d'un projet qui arrive à un stade suffisamment avancé. Le prochain objet qui sera présenté sera très certainement le PQ « Pré Jaquet », probablement durant le 1^{er} semestre 2014;
- ✓ prévoyant annuellement une séance extraordinaire du Conseil communal au cours de laquelle seront passés en revue **systématiquement** l'ensemble des dossiers en cours, aussi bien en matière d'urbanisme que pour les grands projets, dossiers sur lesquels il sera appelé à prendre des décisions. Pour 2014, la Municipalité se propose d'organiser dite séance d'information le **jeudi 11 septembre** .

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport de la Municipalité adopté en séance du 9 décembre 2013 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- de prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'Interpellation de Monsieur le Conseiller communal Pierre Pache, qui demande à ce que le Conseil soit informé régulièrement des dossiers en cours.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE observe que M. le Conseiller Pierre PACHE n'est pas le seul signataire de cette interpellation. Il invite un des membres l'ayant signée à s'exprimer au sujet de la proposition faite.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ, deuxième signataire de l'interpellation, respecte le choix de M. le Syndic d'ouvrir la discussion lors de la prochaine séance.

VOTE SUR LA PROPOSITION : elle est acceptée à une large majorité moins 1 avis contraire et 3 abstentions.

8. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

Rien à signaler.

9. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Simon LOB développe le sujet suivant :

PPA « Cours-Camarès »

En 2011, il a été voté le préavis 64/11 « Crédit d'étude pour l'élaboration d'un Plan directeur Localisé (PDL) intercommunal dans le périmètre du Chantier 1 du SDNL ».

20.11.2013 : La direction des Travaux de la ville de Lausanne met à l'enquête publique le PPA « Cours-

Camarès ». Date de l'enquête : du 20 novembre au 19 décembre 2013. Nous sommes le 12 décembre aujourd'hui.

Ce projet aura un impact sur la commune voisine de Romanel qui nécessiterait une coordination dans de nombreux domaines, à commencer par ceux de la circulation et des écoles.

Dans le PPA « Cours-Camarès », il est très peu fait mention du PDLi. Or ce PPA ainsi que le PPA Camarès en préparation sont explicitement cités dans le préavis 64/2011 comme devant être examinés par le PDLi Lausanne-Romanel afin d'en vérifier leur intégration.

L'élaboration d'un PDLi pourrait éviter certains problèmes ou conflits. Par exemple, le cas des écoles. Il n'y a rien de précis, à ce sujet, dans le PPA « Cours-Camarès ». Par contre, nous trouvons ceci :

Les enfants en âge de scolarité dans les cycles initial et primaire seront considérés comme faisant partie de la zone de recrutement des établissements primaire et secondaire de Cheseaux – La Chamberonne et de l'établissement primaire de Prilly – Romanel – Jouxens-Mézery.

Les enfants en âge de scolarité secondaire seront considérés comme faisant partie de la zone de recrutement des établissements primaire et secondaire de Cheseaux – la Chamberonne et de l'établissement secondaire de Prilly. Les communes concernées mettront à disposition les infrastructures nécessaires à la scolarisation des élèves.

Cela signifie que le projet de la ville de Lausanne se reporte sur les communes environnantes qui seront, elles, chargées de mettre à disposition les infrastructures nécessaires à la scolarisation des enfants du nouveau quartier.

Nous voyons que le retard pris dans l'élaboration du PDLi aura certainement des conséquences sur l'étude d'autres projets en cours.

Comment se fait-il donc que le PPA « Cours-Camarès » soit mis à l'enquête avant même la confection du PDLi sachant que ce dernier est, notamment censé :

« permettre de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PPA Cours-Camarès », phrase figurant dans le préambule du préavis 64/2011 voté par notre Conseil.

On a la désagréable impression que les processus urbanistiques se déroulent d'une manière quelque peu étrange.

Enfin qu'en est-il de l'intégration des Conseils communaux à la décision et au respect du processus démocratique » (encore une phrase tirée du préambule du préavis 64/2011 sur le crédit d'étude pour un PDLi) si un PPA tel que celui de Cours-Camarès fait son apparition avant le PDLi et sur lequel, en tant que Conseillers et Conseillères communaux de Romanel-sur-Lausanne nous n'avons pas le loisir de prendre position ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER concède qu'il n'est pas facile de répondre ici à cette question. Le Chantier 1 a toujours dit qu'il y a à Romanel deux « coups partis » : le PPA Village et Pré-Jaquet qui pouvaient continuer un peu leur avancement, précisément pour Camarès et la Commune de Lausanne. Tous les autres projets ne pourront franchir d'étapes avant la votation de ce PDLi. C'est néanmoins plus compliqué que ça. Dans le cadre du PDLi, qui a déjà démarré, il y aura mercredi prochain une importante séance où tout un processus sera mis en place, y compris Cours-Camarès.

Cependant, donner toute sorte d'arguments comme ça oralement en quelques minutes n'est pas possible. Dans ses prochaines communications, la Municipalité répondra plus largement à cette question importante. A cet égard, comme l'a dit M. le Président, la Municipalité a été interpellée par l'Association Sauvegardons Romanel qui va bien évidemment recevoir une réponse détaillée également.

M. le Conseiller Lothar HELM rappelle qu'en octobre 2012 le Conseil communal a voté un crédit de CHF 69'700.- pour l'illumination de notre village durant les Fêtes de fin d'année. Ce montant comprenait toutes les illuminations le long du chemin du Village, les deux bandes lumineuses en travers la route cantonale et des LED autour de l'Eglise et du collège du Rosset.

Pour le moment nous pouvons contempler les illuminations dans le village, mais rien sur l'Eglise et le collège. Au moment de la votation, il nous a été expliqué que le délai était trop court pour installer ces illuminations LED pour la fin de l'année 2012, mais que nous pourrions les admirer en 2013. Qu'en est-il ? Seront-elles placées prochainement ou le projet est abandonné ?

M. le Municipal Luigi MANCINI confirme qu'il était effectivement prévu d'illuminer ces deux bâtiments et qu'en aucun cas c'est abandonné. Il prend personnellement cette responsabilité et ne va pas chercher des excuses.

Très absorbé par l'important travail qu'il a effectué dans le cadre de la conséquente rénovation du complexe de Prazqueron qui, heureusement, donne entière satisfaction tant côté utilisateurs que financier, comme nous le verrons bientôt, il a complètement oublié les illuminations ! Mea culpa ! Au moment où il a voulu traiter avec les fournisseurs, c'était trop tard. La commande a cependant été confirmée et en mars 2014 l'installation des LED commencera. Le 1^{er} décembre 2014, ces deux bâtiments seront enfin illuminés. Il demande de bien vouloir l'excuser.

M. le Conseiller Patrick MASPOLI a lu l'article suivant dans le magazine BILAN du 2 octobre dernier :

« Immobilier / Jürg Stäubli et Peter Mettler se sont associés pour réaliser 220 logements sur une parcelle de 24'000 m2 à Romanel-sur-Lausanne. Il s'agit d'un investissement de 100 millions de francs ».

Y a-t-il éventuellement confusion avec Camarès ou est-ce qu'il s'agit d'autres projets qui sont en stagnation ou en élaboration ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER pense que cela concerne plutôt ce dont M. le Conseiller LOB a parlé. Dans tous les cas, la Municipalité n'a aucune connaissance d'un projet sur le territoire de notre Commune. Elle a eu à réitérées reprises des contacts avec des promoteurs et autres entreprises mais jamais avec M. Stäubli ou quelqu'un de son groupe.

M. le Conseiller Henri PISANI revient sur la grande enseigne orange installée sur le territoire communal. Il semble que dans les communications de la Municipalité, il a été précisé que la nouvelle estimation fiscale serait faite pour le 1^{er} janvier 2014 et pas pour le 1^{er} janvier 2013. Pourquoi pas à cette dernière date dans la mesure où, sauf erreur, les travaux ont commencé en 2012 ? Il devrait, lui semble-t-il, y avoir une estimation, même minime, rénovée ou tenant compte des travaux faits au 31 décembre 2012/nouvelle estimation au 1^{er} janvier 2013. Ensuite viendrait une deuxième estimation au 1^{er} janvier 2014. Ceci pour éviter que nous nous retrouvions dans une situation survenue précédemment. A ce moment-là nous avons une période de travaux qui s'étendait sur 5 ans et pendant ce laps de temps nous avons mis l'estimation fiscale en attente. Puis, lorsque les travaux ont été terminés, le conservateur d'alors avait, avec la Commission d'estimation fiscale dont faisait partie la municipale de l'époque, réviser l'estimation rétroactivement et nous avons été débuté au Tribunal cantonal. Il ne faudrait pas que cela se reproduise.

Chaque année, il est prévu dans la LEFI (Loi sur l'estimation fiscale des immeubles) la possibilité de demander une mise à jour d'estimation fiscale. Il n'y a pas de raison que nous répétions l'erreur de sauter une année.

M. le Municipal Denis FAVRE comprend bien le souci de son préopinant qui est aussi le sien. Il explique qu'à fin 2012, l'état du chantier de la Migros, puisque c'est bien d'elle qu'il s'agit, aurait été au-dessous de l'estimation fiscale. De son côté, il s'est bien renseigné auprès de M. Bourgeois, adjoint de la conservatrice, pour en tout cas ne pas louper une fois que les travaux sont finis. Comme ils se terminaient et que l'inauguration avait lieu en novembre, le temps était assez court, c'est pour cela aussi que la Municipalité a délivré le permis d'habiter, ce qui permet de déclencher la procédure qui sera faite sur 2014 étant donné la proximité de la fin de l'année. Mais, la procédure ayant démarré par rapport à un papier officiel, l'estimation une fois calculée, pourra, au 1^{er} janvier 2014, être valable pour le nouveau bâtiment. Pour 2013, c'est l'ancienne estimation fiscale qui a cours.

M. le Conseiller Henri PISANI est étonné mais il fait confiance à la Municipalité. Il trouve tout de même le procédé étonnant. Nous sommes dans un schéma tel qu'on l'a un peu vécu à l'époque.

M. le Municipal Denis FAVRE est d'accord mais il y avait dans ce cas-là, en plus des travaux, un échange de propriété et c'est ça qui a posé un certain problème.

Concernant les travaux sur le Pont de Félezin, **M. le Conseiller Thierry HENRY** aimerait comprendre pourquoi il y a deux trottoirs, puisqu'il y en a un qui part de nulle part et qui n'arrive nulle part ? Ne pouvait-il pas être démonté ? La configuration du pont aurait-elle pu être modifiée pour faire un trottoir beaucoup plus large sur la gauche en allant sur le Marais en prenant la partie qui ne sert absolument à rien sur la partie de droite ? Y a-t-il une obligation légale ou est-ce un oubli ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que c'est un pont qui passe sur une route cantonale. Lorsqu'il y a des déneigements, on ne peut pas stocker la neige sur la route cantonale, ce trottoir est donc là pour la déposer. C'est la règle. Du reste, ce trottoir était déjà là avant et l'assise du pont ne pouvait pas être modifiée.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS revient sur une vieille rengaine : le passage à niveau du Taulard ! En une semaine, il a constaté trois fois des incidents. Deux fois, arrêté derrière les barrières, celles-ci se sont levées sans que le train n'ait passé. Une autre fois, attendant toujours derrière les barrières, elles se lèvent, les voitures démarrent et le train arrive ! Depuis le temps qu'on en parle, il ne comprend pas qu'avec les moyens et prouesses techniques actuels, on n'arrive pas à régler ce problème qui ne lui paraît pas sorcier.

Il y a vraiment de quoi taper sérieusement sur la table auprès du LEB parce que ce n'est pas sécurisant et qu'il y a des enfants qui ne sont pas aussi conscients des dangers que les adultes. S'il doit malheureusement arriver quelque chose de grave, ce sera seulement à ce moment-là que l'on prendra les choses en main.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER abonde dans le sens de l'intervenant. Cependant, il semble que le problème est assez sorcier ! C'est une entreprise canadienne, Bombardier, ayant un siège en Italie, qui est chargée du concept de sécurité du LEB. Malheureusement, actuellement, il y a plus d'avocats que d'ouvriers qui sont sur le sujet. Il y a une « task force » de choc du Conseil d'administration qui discute avec Bombardier et lui a donné un ultimatum en février pour régler tout ça. Cependant, il y a déjà eu tellement de délais qui n'ont pas été respectés. Tout finira par un procès mais avant il faut vraiment arriver à régler ces inquiétants problèmes de passages à niveau. Par contre, les feux au Raffort vont mieux !

M. le Municipal Luigi MANCINI parle de la Fête au village 2014. Il désire clore les rumeurs et certains ragots autour de la « table des menteurs ». Il a été dit qu'un municipal avait décidé de faire la Fête au village le 23 et 24 mai. Ce n'est pas vrai.

En novembre 2011, il a été contacté par le Comité du Tour du pays de Vaud qui a demandé si Romanel pouvait recevoir l'arrivée ou le départ de cette course cycliste de juniors. Après discussion au sein de la Municipalité, les dates du 23 et 24 mai ont été données. Toutefois, entretemps, la date de l'assemblée de l'UCV a été annoncée pour le 24 mai. Le Tour du pays de Vaud a donc déplacé d'une semaine, soit le 30 et 31 mai. Or, c'est le week-end de l'Ascension, ce qui signifie impossibilité de faire la Fête à ce moment-là.

Le GSL, informé de ces dates, a convoqué une assemblée extraordinaire et les sociétés ont accepté de fixer les 23 et 24 mai pour la Fête au Village. Lors de cette séance, les deux représentants de la Municipalité avaient quant à eux proposé les 13 et 14 juin, lorsque se déroule la Course à travers Romanel.

Pour ce qui concerne la décision de faire la Fête à Prazqueron, c'est le GSL et les sociétés locales qui en ont décidé ainsi. Ce n'est en aucun cas le choix de la Municipalité.

M. le Conseiller Daniel ROTA a remarqué que, suite aux travaux effectués aux abords de la sortie du parking de la Migros, le carrefour près du cimetière est maintenant soumis à la priorité de droite. Lorsqu'il

est passé par là il y a environ 2 semaines, il n'a pas vu de signalisation par rapport à ça. Quelque chose est-il prévu ? Cela aurait-il été fait entretemps ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que pour la priorité de droite un marquage au sol suffit. Cette signalisation a été dictée par les services de l'Etat qui fixe les règles que nous devons respecter. Ce balisage est courant, cela se passe ainsi dans de nombreuses communes.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI approuve cette déclaration. Il relève toutefois que l'on pourrait indiquer « Attention modification de priorité » momentanément, le temps que les usagers s'habituent.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER trouve l'idée intéressante et la Municipalité va l'étudier. Des panneaux tout faits devraient pouvoir être posés rapidement. Merci de la proposition.

M. le Conseiller Roger LÄDERMANN demande si, concernant ce carrefour, le chemin des Noyers reste « Bordiers autorisés » et « Stationnement interdit » parce que le panneau manque ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER déclare que le stationnement à cet endroit n'est pas sur le domaine public mais sur celui privé de la Migros. Ce n'est pas la Commune qui peut l'interdire. Pour le moment, ce chemin a été classifié pour être interdit à la circulation, il n'est donc pas possible de changer cela facilement, par contre, pour le parcage c'est plus délicat. Des discussions sont en cours à ce sujet avec la direction de la Migros et des visites sur place seront organisées.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE annonce que tout se passe bien en vue de la séance extramuros du 13 février 2014 dans la salle du Grand Conseil au Palais de Rumine puisque le nouveau Règlement du Conseil est venu en retour aujourd'hui depuis les services cantonaux, pratiquement sans remarque.

Il adresse à toutes et tous, ainsi qu'à leur famille, ses meilleurs vœux pour les Fêtes et la nouvelle année.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER s'associe à ces vœux. Il relève qu'en consultant le planning des séances 2014, nous aurons du pain sur la planche. Il remercie toutes et tous de leur collaboration pour le bien de nos concitoyens et, en présence de Mme Nicole Pralong, secrétaire municipale et Mme Sandra Caccia, boursière, ses remerciements s'adressent également au personnel communal qui œuvre aussi dans le même sens.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE invite chacun à partager l'apéritif dînatoire qui est prêt à être servi dans la salle aussitôt que quelques bonnes volontés auront débarrassé les chaises.

La séance est levée à 22.20 h.

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Pierre-Alain MEYSTRE

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013

Communications du Bureau du Conseil, lues par M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE

Peu de temps s'est écoulé depuis notre dernière séance, donc peu de communications.

- Le 25 novembre a eu lieu la visite de Monsieur le préfet Serge Terrilini à nos autorités et à notre administration. Comme d'habitude, tous les documents de notre Conseil étaient en ordre et nous n'avons eu que des remarques positives.
- Le 26 novembre a eu lieu l'inauguration de 1032 Migros Romanel. J'y ai assisté en tant que Président du Conseil.
- Début décembre, j'ai reçu une copie de la lettre de l'Association « Sauvegardons Romanel », adressée à la Municipalité de Romanel, l'informant qu'elle fait opposition au PPA « Cour Camarès » sur la commune de Lausanne.

Ce sujet étant de compétence municipale, je laisserai Monsieur le Syndic y répondre, s'il le désire, dans son intervention.

- Nous avons eu des votations fédérales le 24 novembre dernier, je vous donne lecture des résultats de Romanel.

Objet 1 : Salaires équitables

Bulletins rentrés	1136		
Blancs	22		
nul	0		
valables	1114		
OUI	418		
NON	696	Participation	55.33 %

Objet 2 : Initiative familles

Bulletins rentrés	1132		
blancs	30		
nul	0		
valables	1102		
OUI	368		
NON	734	Participation	55.14 %

Objet 3 : Vignette autoroutière

Bulletins rentrés	1139		
blancs	16		
nul	0		
valables	1123		
OUI	346		
NON	777	Participation	55.48 %

J'en ai terminé avec les communications du bureau.

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

- Je commencerai ces communications par vous donner le nom du Directeur de l'établissement primaire de Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel qui vient d'être désigné par le Conseil d'Etat, avec entrée en fonction au 1^{er} janvier 2014, pour remplacer M. André Nikles qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il s'agit de M. Jean-François Armand, actuellement doyen et enseignant de l'établissement primaire et secondaire de Mézières et environs.
- A également fait valoir ses droits à la retraite après 27 ans de bons et loyaux services, Mme Katia Zumstein, employée au Greffe municipal pour 50 % et pour le reste au Bureau technique. Une annonce a paru dans 24heures du 28 novembre pour une entrée en fonction si possible au 1^{er} mars 2014.
- Lausanne Région a chaleureusement remercié notre commune pour le très bon accueil réservé à la manifestation du Dimanche sportif ayant eu lieu le 9 octobre dernier à Prazqueron sur le thème « Entrez dans la danse » avec de la danse africaine, Kids'Dance2Bfit, bollywood dance, zumbatonic, ragga, break dance, hip hop, La prochaine édition aura lieu le 4 octobre 2014 à Cheseaux.
- Les intervenants de la dernière séance auront constaté que l'éclairage défaillant du Chemin du Brit a été remplacé.
- J'imagine que vous aurez toutes et tous pris connaissance des articles de presse suite aux événements du 5 décembre dernier, soit que le Conseil d'Etat a annoncé un rapprochement de la Compagnie de chemin de fer du LEB avec les Transports publics de la région lausannoise TL. Une convention a été signée entre le LEB et les TL et M. Daniel Leuba a été désigné pour assurer la gestion opérationnelle du LEB. Les étapes de la réorganisation initiée ce début décembre seront précisées ultérieurement.

M. Ulysse Gachet, directeur du LEB, a fait valoir son droit à une retraite anticipée après 27 ans de service.

- La Municipalité a délivré 35 macarons pour le stationnement du personnel du Centre commercial « Migros 1032 Romanel » sur deux des trois parkings du Complexe de Prazqueron pendant la journée. Lesdits parkings devront être libres le soir et le dimanche et lors de manifestations importantes qui seront annoncées à l'avance à la Migros.

Plus de CHF 10'000.- seront encaissés, puisqu'aucun rabais n'a été accordé.

- Enfin, La Municipalité a accordé sans attendre le permis d'utiliser, suite aux travaux réalisés dans le cadre du Centre commercial précité. A signaler que cet octroi permettra à la Commission d'estimation fiscale de procéder à la nouvelle taxation des immeubles dès le 1^{er} janvier 2014.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.